

## **POINT DE PRESSE DU 17 MARS 2009**

---

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS

### **Sans troisième train de mesures conjoncturelles, l'État aggravera les problèmes dès 2010**

#### **1. Des perspectives conjoncturelles qui s'assombrissent – une politique déstabilisatrice dès 2010**

La Suisse est en récession. Son PIB a reculé lors des troisième et quatrième trimestres 2008. Si le déstockage dans les entreprises n'avait pas pris fin au quatrième trimestre, il aurait beaucoup plus reculé. Cet « effet de stock » représente 2,2 points de pour-cent de croissance.

Ces derniers mois, le chômage a fortement progressé. Si l'on exclut les facteurs saisonniers (entre autres hiver pour la construction), il apparaît que le nombre des personnes au chômage a augmenté de 5000 unités en janvier et d'autant en février 2009. De nombreuses entreprises ont licencié du personnel au lieu d'introduire le chômage partiel. Cela, aussi dans l'industrie des métaux, celle des machines et la construction électrique, où le chômage a augmenté de plus de 60 % en douze mois.

Les perspectives conjoncturelles se sont à nouveau nettement dégradées en peu de temps. Le 12 mars, la Banque nationale (BNS) a pronostiqué un recul du PIB de 2,5 à 3 % pour 2009. Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend aussi à une baisse supérieure à 2 %. Début mars, l'Union syndicale suisse (USS) pronostiquait une baisse de 1,9 %. Depuis 1950, une seule année a connu un recul du PIB plus fort que ce que ces pronostics indiquent. C'était en 1975, lorsque ce dernier a chuté de 6,7 %. Fin 2009, 170 000 personnes environ devraient être au chômage, c'est-à-dire un taux supérieur à 4 %.

Pour 2010 aussi, les perspectives se sont assombries. On n'observe toujours guère de signes de reprise chez les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Ainsi, l'économie d'exportation devrait elle aussi affronter des problèmes de débouchés l'an prochain. L'annonce faite par la BNS de sa volonté de lutter contre la cherté du franc par rapport à l'euro pourrait quelque peu calmer la situation, une situation qui va toutefois se dégrader pour l'économie intérieure. La consommation, qui augmentera probablement encore un petit peu en 2009 – en raison des hausses des salaires et des rentes - devrait reculer en 2010. Pourquoi ? Parce que la situation de l'emploi s'étant détériorée, les ménages n'ont pas assez de pouvoir d'achat (env. 3 à 5 milliards de francs en moins)<sup>1</sup>. S'y ajoute

---

<sup>1</sup> Baisse du pouvoir d'achat du fait que l'assurance ne remplace que partiellement le revenu, ainsi qu'à cause de la perte du droit aux prestations de cette assurance et « retrait » du marché de l'emploi.

une hausse des primes des caisses-maladie, des impôts et des taxes et émoluments représentant en tout 2,5 milliards de francs, ce qui entamera encore plus le pouvoir d'achat et déstabilisera la conjoncture. Les ménages à bas et moyens revenus, qui dépendent la quasi-totalité de ceux-ci et ne peuvent pas mettre grand-chose de côté, seront plus touchés que la normale.

▪ hausse des primes des caisses-maladie	1 à 2 milliards de francs
▪ hausse de la TVA pour l'Al	1 milliard de francs
▪ hausse de la taxe sur le CO <sub>2</sub>	430 millions de francs
▪ hausse du prix de l'électricité	jusqu'à plusieurs centaines de millions de francs
▪ mesures d'assainissement des caisses de pensions	?

Concernant la politique des cantons et des communes aussi, certains éléments font actuellement apparaître une tendance à la déstabilisation. Selon un sondage réalisé du département fédéral des finances, les communes prévoient une diminution de leurs dépenses en 2010 ; pour les cantons, celles-ci stagneront. Il est à craindre que les dépenses prévues soient même réduites si les recettes reculent à cause de la mauvaise conjoncture.

Pour 2010, la Confédération prévoit une légère croissance des dépenses d'environ 2 %. Mais à la Confédération aussi des mesures d'austérité menacent, ce qui aggraverait la récession. Cela, d'une part à cause de la conception erronée du frein à l'endettement, qui sous-estime les déficits dûs à la conjoncture, et, de l'autre, en raison des pertes fiscales induites par les mesures déjà décidées (révision de la TVA : 500 millions ; compensation de la progression à froid : 500 millions ; révision de l'imposition des familles : 600 millions ; réforme de l'imposition des entreprises III).

En 2010, le chômage continuera à augmenter en Suisse à cause de la mauvaise conjoncture dans notre pays et à l'étranger. Vers la fin 2010, la valeur maximale jamais atteinte, près de 200 000 personnes au chômage (1997), devrait être dépassée. Si l'État aggrave les problèmes conjoncturels avec des programmes d'austérité et des hausses d'impôts et de taxes, le chômage continuera sa progression.

## **2. Un troisième train de mesures avec des mesures de stabilisation de la conjoncture et de lutte contre le chômage**

On peut s'attaquer directement ou indirectement au chômage. Directement : même si l'état de leurs carnets de commandes n'est pas bon, les entreprises gardent leur personnel, par exemple en introduisant le chômage partiel, ou en recourant à des cours de formation continue. Indirectement : en fortifiant la demande de produits suisses, par exemple à travers le renforcement du pouvoir d'achat, des programmes d'investissements publics ou la lutte contre la cherté du franc.

Le 20 janvier, l'USS a présenté lors d'une conférence de presse des mesures destinées à stabiliser la conjoncture et demandé la tenue d'un sommet sur la crise réunissant les partenaires sociaux. Le 12 mars, la conseillère fédérale Doris Leuthard a invité les principales organisations des partenaires sociaux et les chef(fe)s des départements cantonaux de l'économie publique à se rencontrer. L'USS y a présenté les revendications décrites ci-après.

Pour lutter contre le chômage et stabiliser la conjoncture, il faut un troisième train de mesures conjoncturelles qu'il s'agit d'arrêter maintenant, sinon ce sera trop tard. Il devra contenir les mesures suivantes :

a) Mesures de stabilisation dans le domaine de l'assurance-chômage :

- relèvement de 10 % des indemnités journalières et des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (de 80 à 90 %, resp. de 70 à 80 %) ;
- prolongation à 24 mois de la durée maximale d'indemnisation en cas de chômage partiel ;
- prolongation à 520 jours de la période d'indemnisation en cas de chômage ;
- mesures en faveur des jeunes cherchant une place d'apprentissage et pour les jeunes adultes ayant terminé leur formation (cf. document de l'USS « Formation continue au lieu de licenciements ») ;
- diverses améliorations de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) dans les domaines du chômage partiel et la formation continue (cf. document de l'USS « Formation continue au lieu de licenciements »).

Ces mesures pourraient être appliquées sur une période limitée. Leur financement reviendra pour l'essentiel à la Confédération.

b) Réduction plus importante des primes des caisses-maladie :

- versement, pour ces réductions, de montants correspondant aux hausses des primes en 2010 (probablement 1 à 2 milliards de francs).

c) Programme d'investissements publics pour la reconversion écologique (transports publics, assainissement de bâtiments publics) et accueil extrafamilial des enfants :

- voir le catalogue de mesures détaillé présenté par l'USS le 20 janvier 2009.

En plus du troisième train de mesures conjoncturelles, d'autres mesures doivent être prises pour empêcher une forte hausse du chômage en Suisse.

Lutte contre la cherté du franc :

- d'automne 2008 au début mars 2009, la valeur externe du franc a augmenté, en termes réels, de près de 7 % ; si cette appréciation se maintient sur une certaine durée, cela coûtera environ 30 000 emplois ; la BNS doit, comme elle l'a annoncé, intervenir sur les marchés de devises afin d'affaiblir le franc.

Pas d'assainissement précipité des caisses de pensions :

- les caisses de pensions ont enregistré des pertes comptables induites par la baisse des cours de la bourse ; si ces derniers ont fortement baissé, c'est spécialement à cause de ventes auxquelles des banques et des fonds de couverture (« hedge funds ») ont été contraints, ou qui ont été effectuées dans la panique par des investisseurs insécurisés. Étant donné leurs réserves, les caisses de pensions n'ont par contre pas été obligées de vendre. Si la situation de la bourse s'améliore à nouveau, les bilans des caisses de pensions auront à nouveau meilleure mine. Procéder de manière précipitée à des assainissements serait par contre très mauvais pour la conjoncture, parce que cela entamerait encore plus le pouvoir d'achat.